

AFIN D'ALLER AU-DELÀ DES AVANCÉES INSUFFISANTES ET
INACHEVÉES POUR NOTRE STATUT,
SOUTENEZ UN SYNDICAT FERME ET CONSTRUCTIF,
AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022, VOTEZ SMPS !

LE SMPS PORTE LA VOIX DES DIRECTEURS DES SOINS

Indépendant de toute affiliation politique, le SMPS est force de propositions pour l'évolution du système de santé et la défense de ses Directeurs.

Le SMPS est également le seul syndicat dont l'ensemble des élus sont des managers travaillant en établissement. Il se réclame d'un syndicalisme moderne fondé sur la crédibilité, sur la volonté constante d'être constructif et sur la proximité, à travers notre maillage régional d'élus et la délégation nationale. Notre action demeure avant tout la défense individuelle et l'accompagnement des collègues à toutes les étapes de leur carrière.

LE SMPS DEMEURE PLUS QUE JAMAIS AUX CÔTÉS DES DIRECTEURS DE SOINS POUR FAIRE RECONNAÎTRE CE MÉTIER À SA JUSTE VALEUR

Le rôle indispensable du Directeur des Soins au sein des équipes de direction des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux provient d'une légitimité construite dans le temps et reconnue par tous les acteurs.

Le SMPS considère que le Directeur des Soins forme avec le Chef d'établissement et le Président de la Commission Médicale d'Établissement un trinôme essentiel au pilotage des politiques de santé au cœur même des territoires.

Véritable bras droit du Chef d'établissement, acteur engagé à part entière de la gouvernance des établissements, siégeant de droit au sein du Directoire de l'hôpital, le Directeur des Soins contribue à l'élaboration de la stratégie et de la politique d'établissement. **Il agit par conséquent sur les enjeux les plus cruciaux de l'hôpital d'aujourd'hui** : déploiement, management et organisation des soins et formations aux métiers de santé.

La crise sanitaire a confirmé cet état de fait. Sans la compétence reconnue des directeurs des soins l'indispensable réorganisation du système de santé n'aurait pas été possible ! Les enjeux actuels d'attractivité et de fidélisation, leurs impacts sur les politiques de formation et d'encadrement des personnels soignants requièrent toute l'expertise des directeurs des soins.

Pour que le corps des DS soit attractif et reconnu à la hauteur de nos responsabilités,

Pour retrouver un exercice apaisé et une qualité de vie au travail respectée,

Pour renouer avec le sens du service public qui fait nos métiers,

Aux élections professionnelles, votez SMPS !



**VOTEZ
SMPS**

LE PROGRAMME DU SMPS : ENGAGEMENT, EFFICACITÉ, PROXIMITÉ

La méthode du SMPS se fonde en priorité sur la recherche de résultats à travers le dialogue et la négociation. Elle permet d'aboutir à des avancées concrètes.

Fidèles à nos valeurs et à l'attachement au service public, les objectifs du SMPS demeurent à la fois ambitieux, pragmatiques et visent toujours à l'amélioration du système de santé, à la valorisation du service public hospitalier et à la défense de ses Directeurs.

Les Directeurs des soins ont ainsi bénéficié en 2022 de la revalorisation des grilles indemnitaires et indiciaires ainsi que la création d'un Grade à Accès Fonctionnel (GRAF). **Ces avancées historiques et réclamées de longue date ont répondu à une demande de reconnaissance attendue depuis longtemps et à l'implication sans faille des DS dans les périodes les plus critiques.** Elles confortent la place incontournable et indispensable que nous devons occuper ainsi que la légitimité de notre fonction dans les établissements de santé, les instituts de formation et également dans les ARS.

Si ces avancées sont encourageantes, elles restent insuffisantes au regard de l'objectif du SMPS d'alignement des grilles indiciaires et de la PFR sur celles des Directeurs d'hôpital adjoints. Le ralliement des autres syndicats à la position du SMPS a été trop tardif pour espérer aller plus loin dans les espaces de négociations.

Notre position est donc celle du pragmatisme, déjà adoptée en 2018 et qui a fait ses preuves : conscients qu'il s'agit d'un rendez-vous manqué par les pouvoirs publics, nous privilégions la méthode des conquêtes progressives du maximum de ce qu'il est possible d'obtenir, tout en exigeant un calendrier resserré de reprise des négociations.

Les propositions issues du programme du SMPS et transmises aux ministères sont claires:

- **L'alignement des grilles indiciaires et indemnitaires des Directeurs des Soins sur celle des Directeurs d'Hôpital adjoints;**
- **La création, en complément des emplois fonctionnels existants, d'au moins un emploi fonctionnel de Directeur des Soins dans chaque GHT** ainsi que des emplois fonctionnels pour les cas de cumuls avec la direction d'instituts ou de directions de plusieurs instituts à agréments distincts ;
- **La définition de critères d'éligibilité à la classe exceptionnelle permettant un plus grand accès pour les DS exerçant des fonctions à très hautes responsabilités;**
- **La mise en place d'une rémunération des cumuls d'activité pour les Directeurs des Soins en responsabilité de plusieurs directions ou en intérim.**

Retrouvez le
programme
du SMPS en
scannant ce
QR code



AFIN D'ALLER AU-DELÀ DES AVANCÉES
INSUFFISANTES ET INACHEVÉES POUR NOTRE STATUT,
SOUTENEZ UN SYNDICAT FERME ET CONSTRUCTIF,

AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022, VOTEZ SMPS !

« QU'EST-CE QUE LA CAPN ? »

Les Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN) sont les instances de représentation des titulaires de la fonction publique des corps à gestion nationale. Celles-ci statuent sur les situations individuelles relatives notamment aux recours sur évaluation ou aux recherches d'affectation.

Les élus en CAPN sont vos interlocuteurs pour l'élaboration des tableaux d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Ils peuvent vous conseiller à chaque étape de votre carrière en matière de mobilité, de parcours ou de recours.



CORINNE CALARD
DIRECTRICE DES SOINS
CHU DE DIJON



DJEMILA BOUROUMA
DIRECTRICE DES SOINS
CHU DE TOULOUSE



FRÉDÉRIC MOUCHON
DIRECTEUR DES SOINS
CH VALVERT (MARSEILLE)



PASCALE CUBERES
DIRECTRICE DES SOINS
CHU DE NICE



AGNÈS RAFFIOT
DIRECTRICE DES SOINS
CHS DE SEVREY



FABIENNE PAULIN
DIRECTRICE DES SOINS
CHU DE BESANÇON



MARC BORDIER
DIRECTEUR DES SOINS
GH DU HAVRE



SANDRINE JORAY
DIRECTRICE DES SOINS
CHRU DE NANCY

Pour que le corps des DS soit attractif et reconnu à la hauteur de nos responsabilités,

Pour retrouver un exercice apaisé et une qualité de vie au travail respectée,

Pour renouer avec le sens du service public qui fait nos métiers,

Aux élections professionnelles, votez SMPS !



**VOTEZ
SMPS**